

# THÈME : DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

## Critère 2.2.2 - Impératif

Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée



## Décryptage des attendus

- Des formations portant sur le respect des droits et de la dignité de la personne accompagnée sont régulièrement effectuées
- Des groupes de paroles portant sur le thème du respect des droits du résident sont proposés
- Un support de sensibilisation sur ce thème est remis aux salariés



## Éléments d'évaluation

- Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.
- Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.
- Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques



## Focus sur les éléments de preuves



- Plan de formation incluant des formations ou sensibilisations
- Charte des droits et libertés affichée et accessible pour tous
- Comptes-rendus de groupes de paroles sur le thème du respect de la dignité
- Supports de sensibilisation remis aux salariés ou affichés